

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 16 MAI 2016, À 19 h 30, AU 19, AVENUE MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
Mme	Léa Thibault	Conseillère
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

SONT ABSENTS :

M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Réjean Girard	Conseiller

POSTE VACANT :

La Chasse	Conseiller
-----------	------------

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

Il félicite monsieur Yves Montigny pour son élection comme conseiller du quartier La Chasse. Il félicite également les candidats qui se sont présentés.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : la conseillère Léa Thibault

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

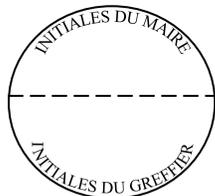
- 6.2 Regroupement UMQ - Achat en commun d'assurances - Protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires municipaux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2016

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la Loi sur les cités et villes;

Rés. 2016-126



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2016-127

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 18 avril 2016, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général du 9 mai 2016

4.1.1 Modification aux heures d'ouverture pour la période estivale de la bibliothèque Alice-Lane

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-12 et d'accepter un nouvel horaire estival pour les heures d'ouverture de la bibliothèque Alice-Lane. L'horaire estival s'étendra de la première semaine de juin jusqu'à la fête du Travail inclusivement.

Horaire d'été bibliothèque Alice-Lane :

- Lundi au mercredi 10 h à 18 h
- Jeudi et vendredi 12 h à 17 h
- Samedi 10 h à 17 h
- Dimanche Fermé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.2 Renouvellement protocole d'entente - Jeunesse en santé

Rés. 2016-129

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-14 afin d'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente de trois (3) ans, soit pour les années 2016, 2017 et 2018 avec l'organisme « Jeunesse en santé », prévoyant une aide financière de 20 000 \$ par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

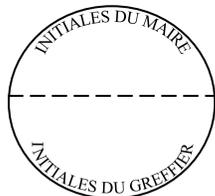
4.1.3 Renouvellement protocole d'entente - Symposium de peintures de Baie-Comeau inc.

Rés. 2016-130

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-15 afin d'autoriser monsieur Carl Prévèreault à signer le protocole d'entente de trois (3) ans, soit pour les années 2016, 2017 et 2018 avec l'organisme « Symposium de peintures de Baie-Comeau inc. », prévoyant une aide financière de 7 000 \$ par année ainsi qu'une contribution financière en biens et services d'une valeur de 5 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.1.4 Renouvellement du protocole d'entente - La troupe Chaud Bizzzzzzz

Rés. 2016-131

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur des arts, de la culture et du tourisme portant le numéro ACT2016-16 afin d'autoriser monsieur Carl Prévèreault à signer le protocole d'entente de trois (3) ans, soit pour les années 2016, 2017 et 2018 avec l'organisme « La Troupe Chaud Bizzzzzzz », prévoyant une aide financière de 7 000 \$ par année ainsi qu'une contribution financière en biens et services d'une valeur de 5 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.5 Protocole d'entente - Association du skatepark de Baie-Comeau

Rés. 2016-132

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-29 afin d'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente avec l'Association du skatepark de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.6 Permis d'occupation - Stationnement du port de Baie-Comeau

Rés. 2016-133

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-30 afin d'autoriser le maire et la greffière à signer le permis d'occupation concernant le stationnement du port de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.7 Demande d'aide financière - La Maison des familles de Baie-Comeau

Rés. 2016-134

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du coordonnateur aux communications et service à la clientèle portant le numéro CO2016-10 et de verser une aide financière non récurrente de 7 500 \$ à la Maison des familles de Baie-Comeau pour des travaux de rénovation, sur réception d'un rapport faisant état des sommes dépensées.

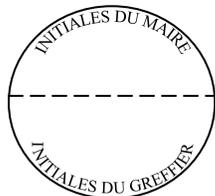
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.8 Subvention Route verte

Rés. 2016-135

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur adjoint des travaux publics portant le numéro TP2016-04 et de confirmer au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, à l'attention de monsieur Michel Bérubé, directeur



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

territorial de la Côte-Nord, que le montant relatif à l'entretien de la Route verte ayant été réalisé entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016 est supérieur à 12 941,34 \$, admissible à la subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.9 États financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau - Exercice terminé au 31 décembre 2015

Rés. 2016-136

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2016-06 et d'approuver les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Baie-Comeau pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.10 Approbation d'une dépense de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$

Rés. 2016-137

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport du directeur par intérim de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2016-06 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de 10 000 \$ et plus et moins de 100 000 \$ pour le mois de mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.11 Listes de comptes 2016-08, 2016-09, 2016-10, 2016-11, 2016-12 et 2016-13

Rés. 2016-138

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice des finances et trésorière portant le numéro TR2016-05 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2016-08, 2016-09, 2016-10, 2016-11, 2016-12 et 2016-13, pour les périodes 8, 9, 10, 11, 12 et 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.1.12 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 20 avril 2016

Rés. 2016-139

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-08 et d'accepter pour dépôt le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 20 avril 2016.

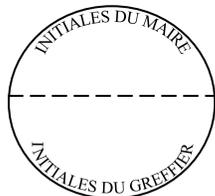
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 16 mai 2016

4.2.1 Mesure disciplinaire - Numéro d'employé 124

Rés. 2016-140

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2016-03 et d'imposer à l'employé portant le numéro 124 une suspension sans solde de trois (3) jours. La direction du service concerné déterminera les dates de cette suspension, et ce, selon les besoins du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Mesure disciplinaire - Numéro d'employé 1290

Rés. 2016-141

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2016-04 et d'imposer à l'employé portant le numéro 1290 une suspension sans solde de quatre (4) jours. La direction du service concerné déterminera les dates de cette suspension, et ce, selon les besoins du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Modification à la Politique de reconnaissance pour les années de service et lors de la retraite

Rés. 2016-142

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-33 afin d'adopter la modification à la Politique de reconnaissance pour les années de service et lors de la retraite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Actes de cession des lots 5 883 623, 4 459 055 et servitude sur le lot 5 883 622 - Château Manic S.E.C.

Rés. 2016-143

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-39 afin d'autoriser le maire et la greffière à signer tout acte et autres documents concernant la cession des lots 4 459 055 et 5 883 623, Cadastre du Québec, entre la Ville et Château Manic S.E.C. ainsi que l'établissement d'une servitude en faveur de la Ville sur le lot 5 883 622, Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

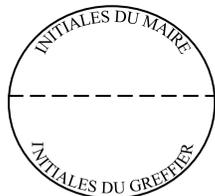
4.2.5 Nomination suite au concours 15-26 - Monteur de lignes

Rés. 2016-144

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-23 afin de procéder à la nomination de monsieur Frédérick Belzile au poste de monteur de lignes à la division électricité du Service des travaux publics et des services techniques, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat des employées et employés manuels, sous réserve notamment des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2016-145

4.2.6 Nomination suite au concours 16-07 - Contremaître aux travaux publics

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2016-34 afin de procéder à la nomination de monsieur Bruno Fortin au poste de contremaître du Service des travaux publics et des services techniques, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et de toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2016-146

4.2.7 Nominations - Corporation plein air Manicouagan

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-31 et de nommer les personnes suivantes membres du conseil d'administration de la Corporation plein air Manicouagan :

Martel, Claude	Administrateur (siège no 1)
Charest, Alain	Administrateur (siège no 2)
Boudreau, Yvon	Administrateur (siège no 3)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.8 Prise en charge du chemin de la Scierie des Outardes par le ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports

Considérant que le chemin de la Scierie des Outardes comprend environ 5,6 kilomètres asphaltés où trois (3) municipalités sont propriétaires, dont Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes et Baie-Comeau;

Considérant que la présente demande en est une conjointe entre les trois (3) municipalités concernées;

Considérant que le chemin de la Scierie est dans un état lamentable et que des travaux majeurs de réfection du chemin sont requis pour la sécurité des usagers et que les municipalités n'ont pas les fonds disponibles pour ces travaux, considérés urgents;

Considérant que le tronçon est une continuité de la route de contournement appartenant au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports, servant aux véhicules lourds et hors normes et pénétration forestière;

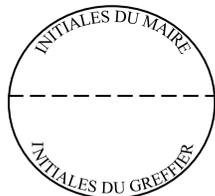
Considérant qu'avec l'orientation du gouvernement du Québec sur le Plan Nord, ces transports seront de plus en plus fréquents;

Considérant que cette route de contournement pourrait servir en cas d'urgence suite à une catastrophe ou tout événement majeur bloquant la route 138, qui est une route nationale québécoise;

Rés. 2016-147

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-36 afin de demander au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports de devenir propriétaire du tronçon du chemin de la Scierie des



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Outardes, qui se situe entre la route 138 et l'usine Produits forestiers Résolu (Scierie des Outardes) et qui, à notre avis, est une continuité de la route de contournement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.9 Approbation - Guide d'intervenant de terrain - CAUREQ

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport du directeur par intérim de la sécurité publique et de la protection incendie portant le numéro DSP2016-07 afin d'approuver le Guide d'intervenant de terrain - Priorité d'appel incendie, version 6.1, et d'autoriser monsieur Alain Miville à y faire des changements si nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.10 Bail de location - Partie du lot 3 312 628 - avant du 32, avenue Roméo-Vachon

Considérant l'occupation d'une partie du lot 3 312 628 par le propriétaire du 32, avenue Roméo-Vachon;

Considérant que la détérioration du mur de soutènement nécessite sa réfection;

Considérant que la présence d'un affleurement rocheux ne permet pas le retrait du mur sur la propriété du requérant;

Considérant que les travaux visent une mise à niveau souhaitable de l'état de la propriété;

Considérant qu'il est souhaitable de régulariser la situation;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-09 afin de louer une partie du lot 3 312 628, d'une profondeur d'un mètre (1 m), située à l'avant du 32, avenue Roméo-Vachon. Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer le bail de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.11 Bail de location - partie du lot 2 906 857 - côté du 1074, boulevard Blanche (rue des Érables)

Considérant l'occupation d'une partie du lot 2 906 857 par les propriétaires du 1074, boulevard Blanche;

Considérant qu'il est opportun de régulariser l'occupation par le biais d'un bail;

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

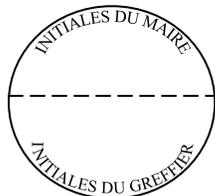
De donner suite au rapport de la chef de division à l'urbanisme portant le numéro URB2016-10 afin de louer une partie du lot 2 906 857, d'une profondeur de deux mètres (2 m), située à l'avant du 1074, boulevard Blanche. Il est également résolu d'autoriser le maire et la greffière à signer le bail de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2016-148

Rés. 2016-149

Rés. 2016-150



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.2.12 Construction usine d'eau potable - Acquisition d'immeubles et servitudes

Rés. 2016-151

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-37 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout acte de nature immobilière nécessaire dans le cadre de la construction de l'usine d'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.13 Appel d'offres 2016-02 - Projet eau potable, eau brute 600 Ø et eau potable 350 Ø - chemin de l'Aqueduc

Rés. 2016-152

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2016-06 et de retenir les services de Michel Miller inc. au coût de 1 667 917,86 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation du projet « Eau brute 600 Ø et eau potable 350 Ø - chemin de l'Aqueduc », appel d'offres 2016-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.14 Soutien à la population de Fort McMurray

Rés. 2016-153

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'octroyer un don de 10 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne en support à la communauté de Fort McMurray, lourdement affectée par les récents feux de forêt ayant dévasté son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.15 Condoléances à la famille de M. Paul-Émile Jean

Rés. 2016-154

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

À la demande du maire, monsieur Claude Martel, le conseil municipal offre ses plus sincères condoléances à la famille de monsieur Paul-Émile Jean.

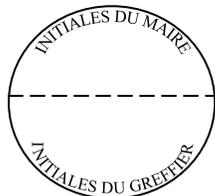
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CORRESPONDANCE, PÉTITIONS ET DÉROGATIONS MINEURES

5.1 Dérogations mineures

5.1.1 48, avenue D'Iberville

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 48, avenue D'Iberville;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 48, avenue D'Iberville;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2016-155

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De reporter la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.2 1815, boulevard Laflèche

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 1815, boulevard Laflèche;

Considérant la demande de dérogation déposée par le propriétaire du 1815, boulevard Laflèche;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2016-156

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure afin de régulariser la distance entre le garage isolé situé en cour arrière du 1815, boulevard Laflèche. La distance de recul entre les deux bâtiments est de 1,41 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit qu'un bâtiment accessoire ne peut être implanté à moins de 2 m du bâtiment principal ou d'un autre bâtiment accessoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.1.3 158, avenue Champlain

Conformément à la procédure pour prise de décision sur une demande de dérogation mineure, le maire demande aux personnes présentes si elles ont des commentaires favorables ou défavorables concernant la demande de dérogation visant le 158, avenue Champlain;

Considérant la demande de dérogation déposée par les propriétaires du 158, avenue Champlain;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme;

Rés. 2016-157

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'implantation d'une nouvelle résidence bifamiliale isolée au 158, avenue Champlain. La résidence possédera une marge de recul latérale variant de 3,4 m à 3,75 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit un minimum de 4 m pour ce type de bâtiment.

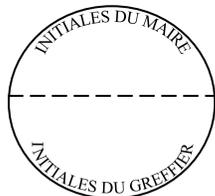
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Nomination d'un maire suppléant

Rés. 2016-158

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-32 et de nommer le conseiller monsieur Yvon Boudreau pour agir à titre de maire suppléant, et ce, pour la période commençant ce jour jusqu'à la séance publique du conseil municipal du mois de novembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Regroupement UMQ - Achat en commun d'assurances - Protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires municipaux

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et ville, la Ville de Baie-Comeau souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : la conseillère Léa Thibault

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-40 et d'accepter que la Ville de Baie-Comeau joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Baie-Comeau, l'entente intitulée « Entente de regroupement no 2 de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1 Règlement 2016-892 concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux

Considérant que la Municipalité a adopté, le 30 avril 2012, le Règlement 2012-816 concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux;

Considérant qu'aux fins de l'élection générale devant se tenir le 5 novembre 2017, la Municipalité est tenue de réviser la division de son territoire en districts électoraux;

Considérant que la population de la municipalité est, pour l'année 2016, de 21 716 personnes suivant le Décret 1125-2015 publié dans la Gazette officielle du Québec;

Considérant que le nombre d'électeurs non domiciliés était de 9 en mars 2016;

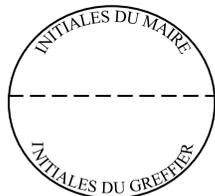
Considérant que la liste du Directeur général des élections contenait, en date du 11 janvier 2016, 11 026 électeurs;

Considérant que le nombre de districts électoraux doit être d'au moins huit (8) et d'au plus douze (12);

Considérant que les districts électoraux doivent être délimités de façon à assurer la plus grande homogénéité possible de chacun et en tenant compte des barrières physiques, des tendances démographiques, des limites des paroisses, de la superficie et de la distance;

Considérant que les districts électoraux doivent être délimités de façon à ce que le nombre d'électeurs ne soit ni supérieur ni inférieur à plus de quinze pour cent (15 %) du quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs de la municipalité par le nombre de districts;

Rés. 2016-159



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du 15 février 2016;

Considérant que le conseil municipal a adopté par résolution le 21 mars 2016 un projet de règlement sur la division du territoire de la municipalité en huit (8) districts électoraux;

Rés. 2016-160

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2016-892 concernant la division du territoire de la municipalité en huit districts électoraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Règlement 2016-893 modifiant le Règlement 2011-803 concernant les animaux

Considérant l'adoption du Règlement 2011-803 concernant les animaux le 19 septembre 2011;

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications audit règlement, plus particulièrement à l'article 5;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 avril 2016;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2016-161

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter le Règlement 2016-893 modifiant le Règlement 2011-803 concernant les animaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Règlement 2016-894 concernant la gestion des matières résiduelles

Considérant que la Ville de Baie-Comeau estime qu'il est opportun et dans l'intérêt public de réglementer la Municipalité en matière d'entreposage, de collecte et d'élimination des matières résiduelles;

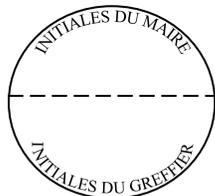
Considérant que la Ville de Baie-Comeau a signé une entente datée du 17 juin 2009 avec la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan;

Considérant que selon l'article 10 de cette entente, la Régie assume les responsabilités d'enlèvement et de transport des matières résiduelles, de collecte sélective, de transport, de traitement des matières recyclables ainsi que d'enlèvement, de transport et de traitement des matières organiques;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le Règlement 2011-804 concernant la gestion des matières résiduelles;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 18 avril 2016;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2016-162

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'adopter le Règlement 2016-894 concernant la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Règlement 2016-895 modifiant le Règlement 96-486 concernant les stationnements privés

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 96-486 concernant les stationnements privés, et ce, afin d'y apporter quelques corrections;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 21 mars 2016;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2016-163

Il est proposé par : la conseillère Léa Thibault
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

D'adopter le Règlement 2016-895 modifiant le Règlement 96-486 concernant les stationnements privés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2003-649 sur les dérogations mineures

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un règlement modifiant le Règlement 2003-649 sur les dérogations mineures. De plus, elle demande dispense de lecture puisque copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil le 11 mai 2016.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

10. FERMETURE DE LA SÉANCE

Rés. 2016-164

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Yvon Boudreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE